

LE 8 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le huitième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit (2018-05-08), dans la salle des délibérations du conseil, au 615 rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire René Beaugard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beaugard.

Les conseillers monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beaugard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Quatre (4) personnes assistent à la séance du conseil.

ABSENCE

Madame la conseillère Francine Vallières Juteau.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-05-086

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beaugard ouvre la séance à 20 h 10.

2018-05-087

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Sophie Beaugard

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour proposé soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Avril 2018

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Avril 2018

5.3 Dépôt des états financiers 2017 et rapport du vérificateur

5.4 Paiement retenue et ajustement clause carburant - Contrat déneigement saison d'hiver 2017-2018

5.5 Dépôt du rapport financier semestriel

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – Mai 2018

6.2 Nomination – Maire suppléant

6.3 Suivi - Coop Au cœur du village

6.4 Nomination du vérificateur – Audit de fin d'exercice financier 2018

6.5 ADMQ Zone Montérégie Est – Conférences sur les programmes d'aide financière

6.6 Procuration à la directrice générale - Transactions au nom de la municipalité à la S.A.A.Q.

6.7 Demande de commandite – La chevauchée pour la vie

6.8 Demande d'aide financière – Fondation Wilfrid Léger

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Offres de service #2018-03 – Abats-poussière 2018
- 8.2 Autorisation – Travaux de coupe d’herbe et débroussaillage le long des chemins 2018 (**Reporté**)
- 8.3 Autorisation de paiement pour le creusage d’une partie du fossé dans le 3^e Rang Est
- 8.4 Autorisation d’achat – Indicateur de vitesse

9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

- 9.1 Autorisation pour l’installation d’un nouveau « backstop » – Terrain des loisirs
- 9.2 Entente en matière de loisirs sur une base d’utilisateur-payeur – Ville de Granby

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-05-088

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Lettre du ministère des Transports concernant l’inspection des structures sous responsabilité partagée.
- 4.2 Lettre de madame Carolane Guay qui propose un projet de bibliothèque municipale.
- 4.3 Lettre de monsieur François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est faisant le suivi de la rencontre avec la ministre Isabelle Melançon (MDDELCC) relativement à la dérogation au RPEP.

2018-05-089

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – AVRIL 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 11 avril au 8 mai 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beaugard

DUMENT APPUYÉ par Christian Marois

EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 4 mai 2018 sur les autorisations de dépenses effectuées du 11 avril au 8 mai 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-05-090

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL
– AVRIL 2018**

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 2 mai 2018 portant sur les dépenses du 11 avril au 8 mai 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 2 mai 2018 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le du 11 avril au 8 mai 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-05-091

**DÉPÔT AU CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Document soumis: Conformément à la loi, la secrétaire-trésorière dépose au conseil les ÉTATS FINANCIERS au 31 décembre 2017, ainsi que le rapport du vérificateur. Copie du document a été remise à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE ce conseil est satisfait des explications fournies par le vérificateur ;

ATTENDU QUE les états financiers représentent fidèlement les opérations effectuées durant l'année 2017 ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les états financiers ont été déposés conformément à la Loi et qu'ils représentent fidèlement les opérations autorisées et effectuées durant l'année 2017.

QUE le RAPPORT DU VÉRIFICATEUR a été déposé suite à la vérification comptable des livres de la municipalité.

QUE ce conseil accepte les ÉTATS FINANCIERS tels que déposés.

2018-05-092

**PAIEMENT RETENUE ET AJUSTEMENT CLAUSE CARBURANT - CONTRAT
DÉNEIGEMENT SAISON D'HIVER 2017-2018**

Soumis au conseil : Rapport de l'inspecteur municipal concernant les travaux relatifs au contrat de déneigement et de l'ajustement du carburant.

ATTENDU QUE le contrat intervenu entre la municipalité et Transport J.P.D Choquette. Inc. stipule à l'article 12, que la retenue de 5% du montant total dû est payable après acceptation des travaux par le conseil ;

ATTENDU QUE ce même article stipule que le paiement de cette somme sera différé jusqu'à complète acceptation desdits travaux ;

ATTENDU QUE le rapport de l'inspecteur municipal mentionne que les travaux concernant les panneaux de signalisation sont exécutés ;

ATTENDU QUE le rapport de l'inspecteur municipal mentionne également le montant nécessaire à l'ajustement du carburant, tel que stipulé à l'article 16 alinéa 2 ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ;

QUE ce conseil autorise le paiement de la retenue de 5% comme dernier paiement à Transport J.P.D Choquette Inc. pour la saison 2017-2018, soit un montant de 11 699.53\$ taxes incluses, puisque l'inspecteur municipal et le conseil municipal ont constaté que les travaux de réparation des chemins après la saison d'hiver ont été effectués à leur satisfaction par l'entrepreneur.

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 4 120.00\$ qui sera payé à l'entrepreneur, pour l'ajustement du prix du carburant pour ladite saison, puisque la variation du prix du carburant est positive (augmentation de prix) de plus de 5%, soit de 20.32%.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 489-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

2018-05-093

APPROBATION DES COMPTES À PAYER – MAI 2018

Soumis au conseil : Liste des comptes de mai 2018.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois d'avril 2018 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1800075 au dépôt #1800101 : **13 179.52\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dûs, soit :

Chèque #1800124 au chèque #1800158 : 52 403.96\$

Paiement par internet : 11 613.93\$

Comptes à payer pour mai 2018 : **64 017.89\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2018-05-094

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE pour des fins opérationnelles, il est souhaitable de nommer un maire suppléant en cas d'incapacité d'agir de monsieur le maire René Beauregard;

ATTENDU QUE ce conseil désire conserver le principe établi de l'alternance par numéro de siège ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme madame Johanne Desabrais conseillère au siège no.6, maire suppléant pour une période de trois (3) mois, soit du 9 mai 2018 au 14 août 2018.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Soumis au conseil : Dépôt du budget prévisionnel et réel d'avril 2018.

2018-05-095

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Soumis au conseil: Offre de service déposée par madame Diane Fortin, CPA auditrice, CA, Associée de la firme FBL comptables agréés, pour un mandat d'audit des états financiers pour l'année 2018.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme FBL comptables agréés, représentée par madame Diane Fortin, CPA auditrice, CA, Associée, pour effectuer un mandat d'audit des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2018.

QUE ces services de vérification pour 2018 seront payés suivant la lettre datée du 3 mai 2018 au prix de 6 475\$, plus les taxes applicables.

QUE les autres mandats seront facturés, si nécessaire, au taux horaire de chaque intervenant, plus les taxes applicables.

2018-05-096

ADMQ ZONE MONTÉRÉGIE EST – CONFÉRENCES SUR LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

ATTENDU QUE l'ADMQ offre deux conférences ayant pour thème « les programmes d'aide financière : comment être pro-actif » ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à cette après-midi de conférence qui se déroulera le 9 mai 2018 à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QUE le coût d'inscription de 125\$ est assumé par la municipalité ainsi que les dépenses inhérentes seront défrayées par la municipalité sur présentation de facture.

2018-05-097

PROCURATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - TRANSACTIONS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ À LA S.A.A.Q.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford doit transiger à l'occasion avec la S.A.A.Q. ;

ATTENDU QU'un représentant doit être mandaté pour effectuer les transactions au nom de la municipalité ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil mandate madame France Lagrandeur, directrice générale et secrétaire-trésorière afin de signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford toutes transactions de renouvellement ou de transfert d'équipements et/ou de véhicules au bureau de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

2018-05-098

DEMANDE DE COMMANDITE – LA CHEVAUCHÉE POUR LA VIE

ATTENDU QUE la 10^e édition de la Chevauchée pour la vie aura lieu le samedi 26 mai 2018 aux Écuries du Parc de Saint-Joachim-de-Shefford;

ATTENDU QUE les fonds amassés seront remis à la Fondation Québécoise du Cancer et permettront d'offrir aux personnes atteintes et à leurs proches, le soutien essentiel pour mieux faire face à la maladie;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte de soutenir la Chevauchée pour la vie en offrant deux poiriers, d'une valeur totale d'environ 80\$, qui seront mis à l'encan pour être remis à la Fondation Québécoise du Cancer.

2018-05-099

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DES AMIS WILFRID LÉGER

ATTENDU QUE les amis de Wilfrid Léger désirent mettre sur pied une Fondation pour supporter le conseil d'établissement et permettre à l'école secondaire de prospérer et assurer sa pérennité ;

ATTENDU QUE cette motivation régionale pour la mise en place de cette Fondation s'articule autour de trois grands principes directeurs, soit :

- Contribuer financièrement à la mise en valeur de l'école et de son environnement afin de la rendre plus accueillante et stimulante.
- Permettre à l'école secondaire Wilfrid Léger de développer sa spécificité par rapport aux programmes offerts par les établissements de la commission scolaire.
- Limiter ses frais administratifs au seuil minimum établi par les Fondations de même nature.

ATTENDU QUE les projets déposés à la Fondation par le conseil d'établissement devront être orientés sur la distinction et la mise en valeur de l'école, de son environnement et répondre aux trois grands principes directeurs ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement à la Fondation des amis de Wilfrid Léger pour un montant de 1 000\$ pour l'année 2018.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Décision de la CPTAQ : refus dans le dossier de madame Denise L. Hamel concernant l'aliénation en sa faveur du lot 3 988 245 du cadastre du Québec appartenant à Messieurs Gaétan et Dany Casavant.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

PROTECTION INCENDIE ET SÛRETÉ DU QUÉBEC

Aucun document déposé.

2018-05-100

OFFRES DE SERVICE #2018-03 - AUTORISATION D'ACHAT ET TRAVAUX D'ÉPANDAGE D'ABATS-POUSSIÈRE POUR 2018

Soumis au conseil: Rapport de résultats des offres de prix reçues.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité:

QUE ce conseil approuve le rapport soumis du 3 mai 2018.

QUE ce conseil autorise l'achat, le transport et l'épandage approximatifs de cent cinquante-deux mille (152 000) litres de chlorure de calcium et/ou magnésium liquide de 35% de la compagnie Les Entreprises Bourget Inc., au prix de 0.2829\$/ litre, plus taxes applicables pour l'année 2018.

QUE la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. s'engage à transporter le chlorure et/ou magnésium de calcium liquide de 35% sans frais.

QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à faire épandre, sous sa supervision et lorsque nécessaire, du chlorure de calcium et/ou magnésium liquide de 35% sur les chemins en gravier de la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ledit contrat donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

AUTORISATION - TRAVAUX DE COUPE D'HERBE ET DÉBROUSSAILLAGE LE LONG DES CHEMINS – SAISON 2018

Item reporté

2018-05-101

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE CREUSAGE D'UNE PARTIE DU FOSSÉ DANS LE 3^E RANG EST

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Blanchard, par l'intermédiaire de son entrepreneur, a demandé à l'inspecteur municipal l'autorisation pour creuser une partie du fossé du 3^e Rang Est, situé le long de sa propriété, afin de corriger un problème d'écoulement des eaux de surface qui noyaient son terrain ;

ATTENDU QUE celui-ci s'adresse au conseil municipal pour obtenir un dédommagement pour les frais occasionnés, et ce, pour un montant de 236.25\$;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

Le vote est demandé : 3 votes pour – 2 votes contre

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à la MAJORITÉ

QUE ce conseil accepte de déboursier le montant demandé par monsieur Sylvain Blanchard, représentant 236.25\$, pour le creusage d'une partie du fossé dans le 3^e Rang Est.

2018-05-102

AUTORISATION D'ACHAT – INDICATEUR DE VITESSE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire acheter et d'installer un indicateur de vitesse à l'entrée sud du village afin de faire diminuer la vitesse dans le village et sensibiliser les automobilistes à plus de sécurité ;

ATTENDU QUE le coût d'achat de l'indicateur de vitesse est d'environ 6 500\$ taxes en sus ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour faire l'acquisition d'un indicateur de vitesse.

2018-05-103

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU « BACKSTOP » – TERRAIN DES LOISIRS

ATTENDU QUE le filet d'arrêt-balle « backstop » du terrain de balle-molle n'est plus conforme et ne correspond plus aux critères des utilisateurs et doit être remplacé ;

ATTENDU QUE la résolution 2018-03-062 adoptait un montant budgétaire de 20 000\$ pour l'installation d'une pergola et d'un nouveau « backstop » ;

ATTENDU QU'après vérification, le montant budgété ne couvre que les frais de la construction de la pergola ;

ATTENDU QUE l'inspecteur dépose deux soumissions pour effectuer ces travaux ;
SUR PROPOSITION de Pierre Daigle
DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité
QUE ce conseil autorise un nouveau budget distinct de la résolution 2018-03-062, soit d'un montant de 15 000\$ pour l'installation d'un « backstop » afin de compléter l'aménagement du terrain de balle-molle dans le but d'offrir plus de sécurité.
QUE ce conseil accorde à Clôtures et Rampes DB le mandat d'installer le nouveau « backstop », et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

2018-05-104

ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS SUR UNE BASE D'UTILISATEUR-PAYEUR – VILLE DE GRANBY

ATTENDU QUE la Ville de Granby a présenté à la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford une nouvelle entente en matière de loisirs pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente a été présentée sous une nouvelle formule comme étant au même tarif que les citoyens de Granby sur une base d'utilisateurs-payeurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a initialement refusé le renouvellement de l'entente proposée par la Ville de Granby ;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu à Granby le 2 mai dernier;

ATTENDU QUE le nombre d'utilisateurs de carte a été révisé et que la Ville de Granby accepte de débiter la nouvelle entente à compter du 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente ;

ATTENDU QUE les nouveaux tarifs proposés sont :

- Pour l'an 1 (2017-2018) : 65\$ par détenteur d'une carte-loisirs
- Pour l'an 2 (2018-2019) : 98\$ par détenteur d'une carte-loisirs
- Pour l'an 3 (2019-2020) : 131\$ par détenteur d'une carte-loisirs
- Pour l'an 4 (2020-2021) : 134\$ par détenteur d'une carte-loisirs
- Pour l'an 5 (2021-2022) : 138\$ par détenteur d'une carte-loisirs

ATTENDU QUE la surcharge des coûts d'inscription, payable par les non-résidents de Granby, sera abolie en vertu de la nouvelle entente, mais que les citoyens de Granby auront priorité lors des inscriptions, selon les modalités établies par la Ville de Granby ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a reconsidéré sa position et accepte de signer la nouvelle entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby, effective au 1^{er} mai 2018.

QUE pour les fins de contrôle interne, les cartes-loisirs émises aux citoyens résidents de la municipalité seront valides pour une durée d'un (1) an.

QUE ce conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2018-05-105

ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS SUR UNE BASE D'UTILISATEUR-PAYEUR AVEC LA VILLE DE GRANBY – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ VERSUS LES CITOYENS

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford a accepté, par sa résolution no. 2018-05-104, de signer la nouvelle entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente représente une augmentation considérable des coûts par détenteur de la carte-loisirs ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ne souhaite pas payer la totalité du tarif d'un détenteur de la carte loisirs, mais ne veut pas priver les citoyens qui désirent adhérer aux loisirs de la Ville de Granby ;

ATTENDU QUE ce conseil désire maintenir la même capacité de paiement que les années antérieures afin d'aider monétairement les citoyens qui voudront adhérer à la carte loisirs ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil accepte de déboursier le montant de 35\$ comme aide financière par carte-loisir qui sera émise à nos citoyens, pour la durée de l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby, soit jusqu'au 31 juillet 2021.

QUE les citoyens doivent déboursier la différence, selon les montants établis selon l'entente, taxes incluses, afin d'obtenir leur carte-loisirs de la Ville de Granby, ce qui représente les montants suivants, soit :

➤ 1 ^{er} mai 2018 au 31 juillet 2018	:	78\$
➤ 1 ^{er} août 2018 au 31 juillet 2019	:	116\$
➤ 1 ^{er} août 2019 au 31 juillet 2020	:	119\$
➤ 1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2021	:	124\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-05-106

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 21 h 30.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».